

AVIS PUBLIC
PUBLICATION DES RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté le **2 octobre 2023** le règlement numéro **2008-05-6** modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05 afin d'assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé et d'ajouter des objectifs en lien avec l'agriculture urbaine.

Voici en résumé les modifications concernant le plan d'urbanisme :

- Révision des enjeux relatifs à l'érosion côtière;
- Gestion des activités sensibles dans les zones de contraintes;
- Révision de la gestion des milieux humides et hydriques en fonction du régime transitoire de gestion de ces milieux du gouvernement du Québec;
- Intégration d'objectifs et de moyens de mise en œuvre en lien avec les îlots de chaleur;
- Modification pour intégrer des objectifs et des moyens de mise en œuvre concernant l'agriculture urbaine.

Le conseil municipal a également adopté lors de la même séance les règlements suivants :

- Règlement numéro **2006-06-8** modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement ainsi que de bonifier le cadre réglementaire concernant l'agriculture urbaine;
- Règlement numéro **2008-07-3** modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-07 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé et d'ajouter des restrictions aux opérations cadastrales à l'initiative de la municipalité;
- Règlement numéro **2008-10-1** modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 2008-10 afin de se conformer aux modifications à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* découlant de la sanction du projet de loi 67;
- Règlement numéro **2023-02** relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Baie-des-Sables.

Ces règlements ont reçu les certificats de conformité de la directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la MRC de La Matanie, le **26 octobre 2023** et ils sont entrés en vigueur à cette même date.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité <https://municipalite.baiedessables.ca/> où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Baie-des-Sables (Québec), ce **3 novembre 2023**.

Adam Coulombe

Directeur général et greffier-trésorier